

La CFDT obtient des résultats partout...

Ce que nous voulons

La CFDT revendique un plan ambitieux qui offre à chacun une solution pour préparer la sortie de crise : chaque salarié, chaque demandeur d'emploi doit pouvoir profiter de la période pour développer ses compétences. Dans les entreprises, les équipes CFDT agissent pour la mise en place effective de tous les dispositifs (chômage partiel, formation...) en les adaptant à la situation concrète des salariés. Mais les demandeurs d'emplois les plus en difficulté, notamment les jeunes sans qualification, ne doivent pas devenir les oubliés de la crise.

La CFDT veut un développement économique durable, plus juste et plus solidaire, la réduction des inégalités et une autre répartition des richesses dans les entreprises et dans la société. La crise est le résultat de dysfonctionnements graves dans notre système économique, qui doivent disparaître. Les salariés, via leur organisation syndicale, doivent pouvoir débattre des choix stratégiques et des modes de rémunération de leur entreprise. L'Etat doit revoir sa politique fiscale pour refaire de l'impôt un outil de réduction des inégalités et de redistribution des richesses.



Chez SAH Leduc, 282 salariés peu qualifiés partent en formation qualifiante.

La crise n'a pas épargné SAH Leduc, concepteur et fabricant de vérins hydrauliques en Loire-Atlantique. Pour pallier le chômage partiel (une semaine sur deux en moyenne), 282 salariés peu qualifiés, sur un total de 385 salariés, suivent de juillet à novembre 2009 une formation qualifiante d'une durée de 20 jours, salaire intégralement pris en charge. « Nous avons voulu que ce ne soit pas une formation interne à l'entreprise, mais reconnue dans la branche, explique le délégué syndical CFDT, ça nous donnera un plus pour aller travailler ailleurs s'il le faut. »

Au niveau national, nous avons obtenu des mesures générales pour tous les salariés.

Depuis juin 2008, tout salarié licencié, quel qu'en soit le motif, perçoit une meilleure indemnité de licenciement. Dès un an d'ancienneté dans l'entreprise (contre deux ans auparavant), son montant est aligné sur l'ancienne indemnité de licenciement économique (celle-ci était le double de l'indemnité de base).

Depuis avril 2009, tout salarié licencié économique peut bénéficier, pendant un an, d'une convention de reclassement personnalisée indemnisée à 80 % de son salaire brut.

Depuis mai 2009, le chômage partiel est indemnisé à 75 % du salaire brut (contre 50 % en novembre 2008 et 60 % en janvier 2009).

Depuis juillet 2009, tout salarié licencié conserve, pendant sa période de chômage, le bénéfice de sa complémentaire santé-prévoyance sur une durée égale à la durée de son dernier contrat de travail (maximum neuf mois).

Défendez-vous avec la CFDT !

C'est la crise... et pourtant !



**Créer une
section syndicale,
c'est possible
avec la CFDT.**

Mais qu'est-ce qu'une
section syndicale ?

C'est un collectif
d'adhérents dans lequel
est désigné un
représentant CFDT
auprès de l'employeur.

**INFORMER - FORMER - ÉCOUTER
ORGANISER - REPRÉSENTER - DÉFENDRE**

Voilà ce que vous propose la CFDT.

Face à la crise, pas de solution miracle.
Ensemble : RÉAGISSONS, IMPOSONS des solutions !

MANIFESTATIONS

Pour un travail décent !

7 OCTOBRE 2009

11 h 30

à Nantes et Saint-Nazaire

(devant la Préfecture)

**Renseignez-vous et
bougeons-nous !**

à Nantes : 02 51 83 29 00

à St Nazaire : 02 40 22 54 62

Site internet : cfdt44.azimut.net